

**DECRET N° 2010-336 DU 19 JUILLET 2010**

portant nomination de Monsieur Stéphane TODOME  
en qualité de Directeur de la Télévision Nationale  
de l'Office de Radiodiffusion et Télévision du Bénin.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 92-021 du 21 août 1992 relative à Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication modifiée et complétée par la loi n° 93-018 du 27 avril 1994 ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n°2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2007-589 du 28 décembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère Délégué auprès du Président de la République, Chargé de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication. ;
- Sur** proposition de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 09 juin 2010 ;

**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur Stéphane TODOME est nommé Directeur de la Télévision Nationale de l'Office de Radiodiffusion et Télévision du Bénin.

*gy 3*

**Article 2** : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.


Fait à Cotonou, le 19 juillet 2010

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Dr Boni Y A Y I.-**

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement, de  
l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination  
de l'Action Gouvernementale,



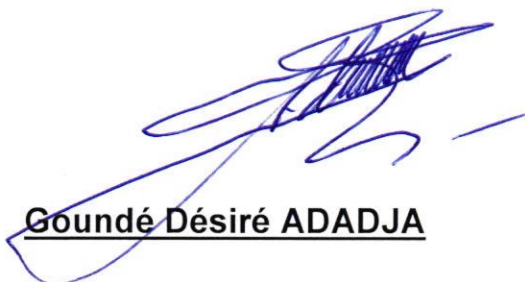
**Pascal Irénée KOUPAKI**

Le Ministre de l'Economie  
et des Finances,



**Idriss L. DAOUDA**

Le Ministre Délégué auprès du Président et de  
de la République Chargé de la Communication  
et des Technologies de l'Information et de la  
Communication,



**Goundé Désiré ADADJA**

**Ampliations** : PR 6 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - CES 2 - HAAC 2 HCJ 2 - MECPDEPPCAG 4 MEF 4 MCTIC 4 - AUTRES  
MINISTERES 28 - SGG 4 - DGB-DCF-DGTCP-DGDDI 4 - BN-DAN-DLC 3 - GCONB-DCCT-INSAE 3 - BCP-CSM-IGAA 3 -  
UAC-ENAM-FADESP 3 - UNIPAR-FDSP 2 - CCIB 1 - INTERESSE 1 - ORTB 2 - JO 1.